

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
13 février 2023

L'an deux mille vingt trois
Le 6 mars à dix-huit heures trente

DATE D'AFFICHAGE
13 février 2023

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur REGAERT Bruno Maire**

NOMBRE DE CONSEILLERS

Etaient présents : M. REGAERT Bruno maire, M. COSSARD M. BACHELET Adjoints, M. BOULANGER, M. MARNAT Mme BOULANGER conseillers municipaux

Absent excusé : M. VIVIER

EN EXERCICE 7
PRESENTS 6
VOTANTS 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : M. BOULANGER Freddy

**OBJET : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CARPF POUR LES TRAVAUX
D'INVESTISSEMENT 2023**

VU le code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5216-5

VU la délibération du conseil communautaire n°18.079 du 28 juin 2018 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité sur la période 2018-2020

VU la délibération du conseil communautaire n°21.166 du 23 septembre 2021 adoptant le pacte financier et fiscal de solidarité

CONSIDERANT que la commune sollicite la communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour obtenir un fonds de concours destiné à financer ses travaux d'investissement pour l'année 2023 à savoir : Travaux de rénovation d'un appartement : 7 250 € HT, travaux création pièce supplémentaire de secours : 31 630 € HT, changer illuminateur de toit par un velux : 3 900 € HT

CONSIDERANT qu'aucune subvention n'est attendue pour ces projets.

CONSIDERANT que le coût total de ces dépenses atteint 42 780 €HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

1/ SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France un fonds de concours, d'un montant de **21 390,00 €** correspondant à 50% du coût total des dépenses HT.

2/AUTORISE et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits.



Vaud'herland, le 7 mars 2023

Le Maire

REGAERT Bruno